

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2022 sous le numéro de dépôt 23452

REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 14.439.500,00 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES
Ci-après « la Société »

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt décembre,

La soussignée,

La société **REALITES**, Société Anonyme au capital de 28.435.139,67 euros, dont le siège social est sis 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 451 251 623,
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN, en sa qualité de Directeur Général Délégué,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE,

Ce jour, en application de l'article 18.2.2 des statuts de la Société,

a pris les décisions suivantes :

- Révocation de Monsieur Christophe POUSSIELGUE de ses fonctions de Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Révocation de Monsieur Christophe POUSSIELGUE de ses fonctions de Directeur Général Délégué)

L'Associé Unique, après avoir rappelé :

1/ Une absence chronique de résultat

➤ Insuffisance du développement

Le développement depuis l'arrivée de Monsieur Christophe POUSSIELGUE en tant que directeur de région Ile de France en 2019 est insuffisant par rapport aux objectifs fixés et aux attendus du Groupe. Nous déplorons un développement non-qualitatif : sur 16 dossiers validés à fin 2021, 5 ont été abandonnés (NANTERRE - MONTROUGE - THORIGNY - CHANTEREINE - VILLETTE).

Le développement ne se concrétise pas dans les résultats du Groupe. Ainsi, sur le développement réalisé, seuls 30.6 M€ de CA à l'avancement sont projetés en cumulés à fin décembre 2022, en décroissance de 2021 à 2022 (19.1 M€ en 2021, 11.5 M€ en 2022).

➤ Faiblesse de production, avec une chute de la rentabilité

Les marges des opérations se dégradent de manière récurrente en Ile de France. Ainsi, sur les 11 opérations présentes depuis fin 2020, 10 ont vu une dégradation de marge (dont 9 à plus de 150K€). De plus, il y a une vraie lacune à correctement redresser les projets / à constater la réalité opérationnelle objective et à prendre les bonnes décisions. En effet, à chaque revue de projet, qu'elles soient semestrielles ou ponctuelles, les mauvaises nouvelles se cumulent sans que rien n'ait pu être anticipé.

2/ Une insuffisance managériale

➤ Constitution d'une équipe

- Production

Difficulté à construire une équipe permettant de correctement travailler les projets, avec des échecs de recrutement à des postes clés (Directeur de projet Luc de JOYBERT - 1 an) ainsi que des départs non remplacés (Louise SUTTER Responsable programme - Patrick PEREIRA Responsable Programme).

- Développement

Au même titre que le programme, les équipes développement n'ont pas été correctement construites. Un manque de prise en main du sujet pour trouver un bras droit sur le développement, avec des échecs de recrutement (Nicolas LOUYS Responsable développement - 3 mois en 2020 / Franck POUGNAND Directeur du développement - 5 mois en 2021), ainsi que des collaborateurs en difficulté depuis deux ans (Marvin CHRISTOPHE - Arthur TOUCHET).

➤ Animation managériale

Des mails démontrant un comportement agressif avec les équipes et une défiance récurrente des décisions prises.

Des absences répétées dans une phase d'échec alors que l'on mobilise les équipes à rester embarquées jusqu'à la fin de l'année pour une réussite collective.

Des messages managériaux non-adaptés ayant des impacts sur des collaborateurs hors CODIR et nécessitant une intervention de la direction pour donner du sens et une vision à la situation. (cf. présentation aux équipes de données chiffrées nécessitant une prise de hauteur).

Décide de révoquer, avec effet au 20 décembre 2022 à minuit, Monsieur Christophe POUSSIELGUE de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

En conséquence de quoi, Monsieur Christophe POUSSIELGUE restituera à cette date à la Société le téléphone mobile, le badge, l'ordinateur portable mis à sa disposition dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Toutefois, il est convenu qu'il conservera jusqu'au 31 janvier 2023 son véhicule de fonction (VOLVO XC90 immatriculé GJ-228-MA) étant précisé que le véhicule sera assuré par la Société jusqu'à cette date en cas d'accident et qu'aucune autre personne que Monsieur Christophe POUSSIELGUE n'est autorisé à conduire le véhicule pendant cette période.

Il est entendu que Monsieur Christophe POUSSIELGUE doit le conduire en personne responsable et le restituer en parfait état de marche et de carrosserie sauf tout élément déjà notifié au gestionnaire de flotte en amont de la révocation.

Par ailleurs, compte tenu de cette révocation il est précisé qu'à compter du 20 décembre 2022 à minuit les cotisations finançant la mutuelle et la prévoyance pour Monsieur Christophe POUSSIELGUE ne seront plus prises en charge par la Société.

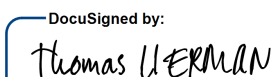
SECONDE DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné dans le registre de ses décisions.

La société REALITES
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN

DocuSigned by:

93D8A2B8F34E47D...
Associé Unique